

# **PROCEDURE POUR S'INSCRIRE A UN EXAMEN DE GRADE** **ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS - CDK77**

L'inscription est une démarche personnelle de la part des pratiquants. Ces derniers doivent donc consulter le site du Comité Départemental FFKDA de Seine et Marne (CDK77) pour connaître les dates, lieux et horaires des examens.

Toutes les informations se trouvent sur le site du CDK 77, rubrique AMV/grades AMV.

Le dossier d'inscription doit être transmis au responsable des grades AMV du CDK 77, au moins 30 jours francs avant la date de l'examen, par mail : [cdk77amv@outlook.fr](mailto:cdk77amv@outlook.fr) et [cdk77president@orange.fr](mailto:cdk77president@orange.fr).

Il doit comporter toutes les pièces nécessaires (indiquées ci-dessous), sous peine de ne pas être pris en compte.

Vous pouvez consulter les conditions d'âge et d'année de pratique, ainsi que les possibilités de bonification, dans le « Règlement de la Commission Spécialisée des Dan et Grades équivalents » (CSDGE) sur le site fédéral de la FFKDA.

## **Liste des pièces à scanner**

- ☞ Une attestation indiquant l'historique de vos licences, fournie par l'association où vous êtes licencié ;
- ☞ Une autorisation parentale pour les candidats mineurs le jour de l'examen ;
- ☞ Pour ceux qui se sont déjà présentés à un examen mais n'ont pas été admis, la page du passeport sportif indiquant les notes obtenues lors de l'examen précédent ;
- ☞ A partir du 2<sup>o</sup> dang, la page de votre passeport sportif indiquant l'authentification des grades précédents validés par la CSDGE de la FFKDA.

## **Coût de l'inscription**

L'inscription à un examen de grade coûte 50 €.

Le chèque devra être remis au responsable des grades AMV le jour de l'examen.

## **Convocation**

Elle est envoyée par mail au candidat au moins 15 jours avant la date de l'examen.

Le candidat doit en accuser réception.

## **Le jour de l'examen**

Le candidat doit remettre le chèque de 50 € au responsable des grades AMV, sous peine de ne pas pouvoir se présenter à l'examen.

Il doit présenter son passeport sportif qui doit comporter la photo et l'identité du pratiquant sur la première page.

Il doit également remettre au responsable des grades AMV une enveloppe format A4 affranchie à 250g, au nom du candidat (pour l'envoi du diplôme, passeport et carte de grade).

Il doit avoir avec lui le matériel nécessaire à son examen et s'assurer d'avoir un partenaire pour présenter les techniques nécessitant une application.